

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) Encadrant : Encadrement de chantiers de travaux

Objectifs de la formation :

- Appliquer la réglementation DT-DICT et l'usage du Guide Technique pour prévenir les dommages aux réseaux, la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement, et la continuité des services.
- Identifier les différents réseaux.
- Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.
- Analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Encadrant.

Être capable de :

Le ou la candidat(e) doit être capable de :

- ✓ Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau
- ✓ Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques
- ✓ Respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux
- ✓ Analyser les récépissés des DICT et appliquer les recommandations spécifiques au chantier
- ✓ Analyser le plan des réseaux pour préparer son intervention
- ✓ Définir et mettre en œuvre les moyens de protection collective et individuelle
- ✓ Vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnel mis à disposition
- ✓ Adapter les moyens et techniques d'exécution aux risques d'endommagement spécifiques au chantier
- ✓ Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter, si besoin, le responsable de projet
- ✓ Appliquer les règles d'arrêt de chantier
- ✓ Maintenir un accès aux ouvrages de mise en sécurité des réseaux
- ✓ Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage
- ✓ Préparer les éléments nécessaires au récolement cartographique

Conditions d'admission et d'inscription

Caractéristiques requises

Niveau de recrutement :

- Aucun diplôme préalable requis
- Aucune expérience préalable requise

Public :

- Aux personnes en recherche d'emploi
- Aux personnes en reconversion professionnelle
- Aux personnes déjà actives dans l'emploi et/ou qui souhaite actualiser ou renforcer leurs compétences.

Prérequis :

- Compréhension orale et écrite de la langue française

INSCRIPTION

- Faire une demande d'inscription par téléphone au 03 22 84 53 98 ou via le site internet d'ALTOM : www.altom-formation.fr
- Transmission des pièces administratives demandées par l'organisme de formation (carte d'identité...)
- Convention signée

ADMISSION

- Pré-test requis (pour vérifier la compréhension orale et écrite de la langue française)

Contenu de la formation :

CE1 : Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau

- a) Le contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence
- b) Les acteurs et les étapes d'un projet de travaux
- c) Le rôle et les responsabilités : du responsable de projet, de l'exploitant de réseau, de l'encadrant, de l'opérateur

Résultats attendus :

- Décrire les missions et limites de responsabilités de chaque acteur
- Décrire les étapes d'un projet de travaux

CE2 : Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques

- a) Les différents types de réseaux
- b) La distinction des réseaux : sensibles et non sensibles

Résultats attendus :

- Identifier un réseau et le classer selon les risques
- Collecter et transmettre les informations

CE3 : Respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux

- a) Techniques d'intervention adaptées aux réseaux et à l'environnement

Résultats attendus :

- Les techniques employées respectent les recommandations liées aux différents réseaux

CE4 : Analyser les récépissés des DICT et appliquer les recommandations spécifiques au chantier

- a) Procédures : DT, DICT, DT-DICT conjointe, IC, ATU,

Résultats attendus :

- Tenir à disposition le dossier DICT sur le chantier
- Faire appliquer les recommandations propres au chantier

CE5 : Analyser le plan des réseaux pour préparer son intervention

- a) Exploitation d'un plan de réseaux
- b) Les classes de précision
- c) Le marquage-piquetage
- d) Analyse de l'environnement et identification des affleurants

Résultats attendus :

- Savoir analyser les plans de réseaux
- Exploiter un compte rendu de marquage-piquetage
- Repérer les affleurants et les comparer aux plans

CE6 : définir et mettre en œuvre les moyens de protection collective et individuelle

- a) Les EPC adaptés
- b) Les EPI adaptés

Résultats attendus :

- Les moyens de protection collective et individuelle utilisés sont adaptés au chantier

CE7 : Vérifier les autorisations d'intervention à proximité du personnel mis à disposition

- a) Principes et obligations liées au AIPR

Résultats attendus :

- Respecter les règles de mise en œuvre de l'IPR sur le chantier

CE8 : Adapter les moyens et techniques d'exécution aux risques d'endommagement spécifiques au chantier

- a) Les techniques de travaux et les nouvelles méthodes de travail

Résultats attendus :

- Choisir le matériel et la technique adaptés à la situation
- Adapter la technique de travaux

CE9 : Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter, si besoin, le responsable de projet

- a) Les situations d'anomalies
- b) Le repérage des anomalies
- c) La conduite à tenir

Résultats attendus :

- Repérer les anomalies
- Prendre les décisions adaptées à la situation rencontrée pour assurer la protection des personnes, des biens, et de l'environnement.

CE10 : Appliquer les règles d'arrêt de chantier

- a) Les cas de points d'arrêt
- b) Les procédures d'arrêt de chantier

Résultats attendus :

- Identifier la situation d'arrêt de chantier et appliquer la procédure adaptée

CE11 : Maintenir un accès aux ouvrages de mise en sécurité des réseaux

- a) Les différents dispositifs d'arrêt et leur accessibilité

Résultats attendus :

- Les accès aux ouvrages sont maintenus conformément aux prescriptions

CE12 : Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage

- a) La procédure en cas d'anomalie
- b) La procédure en cas de dommage (règles des 4A)

Résultats attendus :

- Appliquer la procédure adaptée
- Compléter le constat contradictoire
- Mettre en œuvre la règles des 4A

CE13 : Préparer les éléments nécessaires au récolement cartographique

a) Obligation, enjeu, procédure du géoréférencement et récolement

Résultats attendus :

- Préparer et planifier les interventions utiles au récolement

VALIDATION DE L'ÉPREUVE CERTIFIANTE

Même si la formation préparatoire à l'examen AIPR n'est pas obligatoire, elle est recommandée pour réussir le QCM de cet examen.

L'examen se déroule sur une tablette ou ordinateur sur la plateforme MEDDE, le participant dispose de 60 minutes pour répondre aux questions.

L'examen comprend une évaluation finale sous la forme d'un QCM officiel AIPR – Catégorie Encadrant, composé d'environ 30 à 40 questions.

La réussite au QCM est conditionnée à l'obtention d'un score minimum requis. (48/80 au minimum)

Le CQM est évalué selon un barème défini comme suit :

- Chaque bonne réponse attribue 2 points,
- L'option « ne sait pas » ou l'absence de réponse attribue 0 point
- Toute mauvaise réponse à une question non prioritaire entraîne une pénalité de -1 point
- Toute mauvaise réponse à une question prioritaire entraîne une pénalité de -5 points

A l'issue de la formation :

Une attestation de compétence est délivrée aux stagiaires ayant réussi le QCM Officiel AIPR – Encadrant. L'attestation de compétence a une durée de validité de 5 ans et permet à l'employeur de délivrer l'AIPR.

Une attestation de fin de formation est systématiquement remise à tous les stagiaires.

En cas de non-réussite au QCM officiel AIPR Encadrant, le stagiaire doit se représenter à l'examen pour obtenir sa certification. Cette nouvelle présentation implique une inscription et un paiement supplémentaire conformément aux conditions définies par le centre de formation.

En revanche, en cas d'absence à l'examen, aucun frais supplémentaire n'est appliqué pour la non-présentation au QCM.

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

- ✓ Chef de chantier
- ✓ Chef d'équipe
- ✓ Conducteur de travaux

PARCOURS POST-CERTIFICATION

- ✓ Evolution vers la certification AIPR Concepteur
- ✓ Accès à des formations complémentaires (SST, habilitations électriques, CACES®...)

MODALITES DU PARCOURS DE FORMATION :

Durée de la formation : 7 heures (1 jour)

Date de rentrée et de fin : Selon le calendrier de session de formation

Modalités : Présentiel

Formation individuelle ou collective

Tarif de la formation :

- À partir de 80,00 € HT (Tarif exact sur devis en se rapprochant de l'organisme de formation)

Pas de financement CPF possible.

METHODES ET EVALUATIONS PEDAGOGIQUES

La formation est animée par des professionnels expérimentés qui vous accompagne tout au long de la formation :

- ✓ Apports théoriques structurés et illustrés sur vidéo projecteur
- ✓ Echanges d'expériences

Pendant la formation, un ordinateur ou une tablette numérique est mise à disposition pour chaque stagiaire.

Un fascicule de formation est nécessaire pour la prise de notes.

Nombre de stagiaire par session : 1 minimum

ACCESSIBILITE

- Stationnement gratuit sur le parking d'ALTOM FORMATION
- Localisation à environ 5 minutes du centre-ville de Péronne donc possibilité de se restaurer en extérieur

Pour plus de renseignements, contactez-nous : serviceformation@altomformation.fr ou 03 22 84 53 98



Le centre de formation ALTOM Formation s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accessibilité de son offre en fonction des besoins et compte tenu des difficultés particulières liées aux handicaps des personnes concernées grâce à un référent handicap, Monsieur BEGLIOMINI Aldo, que vous pouvez contacter au 03 22 84 53 98.

